

AVIS DE PRIVILÈGE

Formule C16.1 - *Loi sur les condominiums*
En vertu du paragraphe 162(2) de la *Loi sur les condominiums*

1. DESTINATAIRE :

propriétaire(s) du bien-fonds décrit ci-dessous.

voir l'annexe

2. AVIS DE PRIVILÈGE :

PRENEZ ACTE QUE _____, corporation condominiale n° _____ (la « corporation condominiale ») a un privilège aux termes de la *Loi sur les condominiums* sur le bien-fonds décrit ci-dessous pour des contributions impayées aux dépenses communes ou à son fonds de réserve.

3. DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

NUMÉRO(S) DU TITRE DE PROPRIÉTÉ

voir l'annexe

ADRESSE DE VOIRIE DE LA PARTIE PRIVATIVE

4. DESCRIPTION DU PRIVILÈGE

A. DATE DU DÉFAUT

(i) Le défaut qui a donné naissance au présent privilège est arrivé le _____.

B. LE PRÉSENT PRIVILÈGE COUVRE LES SOMMES SUIVANTES :

(i) _____ \$, soit la somme que vous devez à la corporation condominiale du présent privilège. Cette somme correspond aux contributions impayées aux dépenses communes, de _____ \$, et aux contributions impayées au fonds de réserve, de _____ \$.

(ii) L'intérêt sur la somme due ci-dessus, à un taux de _____ % par mois/par an.

C. LE PRÉSENT PRIVILÈGE COUVRE AUSSI :

(i) Toutes les sommes que vous ne versez pas aux dépenses communes ou au fonds de réserve pour la corporation condominiale après la date d'enregistrement du présent privilège. (Votre contribution actuelle aux dépenses communes est de _____ \$ par mois et votre contribution au fonds de réserve est de _____ \$ par mois.)

(ii) L'intérêt sur les montants que vous n'avez pas payés après la date d'enregistrement du présent privilège à un taux de _____ % par mois/par an.

(iii) Tous les frais juridiques et dépenses raisonnables que la corporation condominiale a engagés pour recouvrer ou tenter de recouvrer les sommes dues décrites dans la présente, notamment les frais de préparation et les droits d'enregistrement du présent privilège et de la mainlevée.

voir l'annexe

5. REMARQUE IMPORTANTE :

LE PRÉSENT PRIVILÈGE PEUT ÊTRE EXÉCUTÉ DE LA MÊME FAÇON QU'UNE HYPOTHÈQUE PEUT L'ÊTRE SOUS LE RÉGIME DE LA LOI SUR LES BIENS RÉELS, NOTAMMENT PAR VENTE ET FORCLUSION.

6. SIGNATURE DE LA CORPORATION CONDOMINIALE

_____ N° DE CORPORATION CONDOMINIALE _____

____ / ____ / ____

Nom

Poste

Signature

Date (AAAA/MM/JJ)

7. ADRESSE POUR LA SIGNIFICATION DE LA CORPORATION CONDOMINIALE (y compris le code postal)

8. AFFIDAVIT VÉRIFIANT LA RÉCLAMATION

Je soussigné(e), _____ (membre du conseil/administrateur) de _____ de _____, dans la province du Manitoba, _____ (poste) de _____, corporation condominiale n° _____, nommée dans la réclamation de privilège en annexe, PRÊTE SERMENT/DÉCLARE SOLENNELLEMENT PAR LES PRÉSENTES que :

- 1. Je crois que les faits mentionnés dans la présente réclamation de privilège sont véridiques.
- 2. Soit (*raier les déclarations non applicables et parapher*)
 - a. L'avis du présent privilège a été donné au propriétaire du bien-fonds le _____ jour de _____, soit au moins sept jours avant le dépôt de l'enregistrement du privilège; ou l'avis du présent privilège n'a pas été donné au propriétaire car le créancier de la corporation condominiale sait que la vente du bien-fonds est en attente.
- 3. L'avis du présent privilège est déposé pour être enregistré dans les trois mois qui suivent la date à laquelle le défaut a donné naissance au présent privilège.

Déclaré sous serment (ou affirmé solennellement) devant moi dans _____ de _____ dans la province du Manitoba, le _____ 20__.

Commissaire à l'assermentation dans la province du Manitoba et pour celle-ci
Ma commission prend fin le : _____
Notaire public dans et pour la province du Manitoba



Signature du membre du conseil ou de l'administrateur

9. PERSONNE PRÉSENTANT L'INSTRUMENT POUR ENREGISTREMENT (indiquer l'adresse, le code postal, le nom de la personne-ressource et le numéro de téléphone)